

La Missive de

Gestion *attentive*

N°36 – 1^{er} décembre 2009



Sommaire

Edito : la charte et le droit d'initiative, par M-N Auberger
Vingt ans après : Jacques Delors et Mario Sepi
Déclaration et appel à signature
L'avis Olsson ; pour un nouveau programme d'action sociale

Édito : La Charte et le droit d'initiative

Le Traité de Lisbonne intègre dans le droit européen primaire la Charte des droits fondamentaux votée en 2000, laquelle reprenait notamment le contenu de la Charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, dite Charte sociale, adoptée en 1989, à l'élaboration de laquelle le CESE a beaucoup participé.

A l'occasion des vingt ans de celle-ci et à la veille de l'entrée en vigueur du traité le 1^{er} décembre 2009, le Conseil économique et social européen –CESE « un pont entre l'Europe et la société civile organisée » et l'association Notre Europe « laboratoire de pensée dédié à l'unité européenne » organisaient une conférence conjointe à Bruxelles. Rassemblant un certain nombre d'acteurs historiques de l'élaboration de la Charte, cette conférence coprésidée par Mario Sepi, le président du CESE et Jacques Delors, l'historique président de la Commission européenne, a évoqué les rapports entre le marché et la société, s'est interrogée sur le désamour du citoyen européen vis-à-vis de l'Union et s'est demandé comment pourrait fonctionner concrètement le droit d'initiative citoyenne qui est maintenant reconnu aux citoyens européens.

Ces citoyens européens sont appelés par le CESE et Notre Europe à signer une déclaration demandant un Programme d'action sociale « qui garantisse que les droits sociaux fondamentaux soient traités à égalité avec les règles de concurrence et les libertés économiques ». Les deux présidents ont été les premiers à la signer.

L'idée européenne va-t-elle de nouveau faire rêver la jeunesse ?

Il faut bien constater que le traité de Lisbonne, comme auparavant l'euro, l'espace de libre circulation dit Schengen et autres, n'ont pu exister qu'en accordant à certains pays des clauses d'exemption (plus connues sous le nom d'*opting out*) sur certaines règles communes, dont malheureusement la Charte des droits sociaux. Comme le notait le président du CESE, cela n'aidera pas l'Union à promouvoir ces droits auprès de la Chine ou des candidats à l'entrée.

Pourtant, l'Europe n'est pas seulement un grand marché, elle est – doit être – aussi et surtout une société, unie dans sa diversité.

Marie-Noëlle Auberger mna@gestion-attentive.com

Vingt ans après

Le Comité économique et social européen et l'association Notre Europe organisaient le 30 novembre 2009 à Bruxelles, dans l'immeuble Jacques Delors siège du Comité, une conférence à propos des vingt ans de la Charte sociale. Cette rencontre était coprésidée par celui qui fut président de la Commission des Communautés européennes de 1985 à 1994 et fondateur de Notre Europe et par le président du CESE.

Pour Mario Sepi, la Charte des droits sociaux fondamentaux est toujours pertinente aujourd'hui, à un moment où la crise pourrait avoir pour effet de restreindre les garanties sociales et produire des effets délétères sur le capital social européen constitué notamment du système de relations professionnelles. Il souligne que dans la crise, de nombreuses entreprises conservent les emplois tant qu'elles le peuvent, et que les salariés cherchent les moyens de multiplier ces emplois, par la solidarité entre travailleurs.

Un exemple pour le monde malgré les exemptions

La nouvelle charte des droits fondamentaux est annexée au traité et a donc force obligatoire mais trois Etats sur vingt-sept ont obtenu une clause d'exemption, ce qui va beaucoup compliquer la tâche de ceux qui voudront utiliser cette charte pour promouvoir les droits fondamentaux. Le président Sepi espère néanmoins que les récalcitrants, par ailleurs tenus par les normes internationales, ratifieront la charte dans quelques années.

La mondialisation conduit à une mutation importante qui conduit à repenser le modèle social européen, qu'il est crucial de conserver. Ce modèle contribue au bien-être de la population et participe aussi à la compétitivité de l'Europe : les amortisseurs sociaux ont évité que la crise tourne au désastre. L'Europe doit accomplir une nouvelle mission, devenir la plateforme des droits sociaux dans le monde entier.

Sans gouvernance mondiale, il ne sera pas possible de contrôler les marchés, notamment financiers. La spéculation sur les marchés dérivés est repartie comme avant et on peut d'attendre d'ici cinq ans à une nouvelle explosion de bulle. Pour éviter une nouvelle crise, l'Europe doit se placer en tête du combat pour une régulation mondiale.

La compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit

En 1985, la Communauté était paralysée, d'une part par le contentieux entre les Etats membres à propos du « chèque britannique » et d'autre part par la règle de l'unanimité. L'objectif que s'était donné le président de la Commission était de parvenir au marché unique en 1992 tout en rétablissant l'équilibre entre le marché et l'action sociale. De 1985 à 1992, la Communauté a créé douze millions d'emplois alors qu'elle en avait perdu deux millions précédemment. Et des initiatives comme le programme Erasmus ont vu le jour grâce au droit d'initiative de la Commission.

L'essence du contrat social européen réside dans la formule chère au président Delors : la compétition qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit. Et son ferment est le dialogue social.

Le dialogue social européen n'existait pas quand Jacques Delors a pris son mandat. Dès janvier 1985, celui-ci a organisé un rendez-vous des partenaires sociaux dans le domaine de Val Duchesse dont il a pris le nom. Les partenaires sociaux étaient invités à discuter de la totalité du projet européen et non seulement de ses aspects sociaux *stricto sensu*. En tête à tête ou avec le truchement de la Commission, et toujours avec l'aide technique de cette dernière, les partenaires sociaux ont émis des avis communs, qui ont connu des fortunes diverses mais ont le mérite d'exister.

L'avis Olsson : Pour un nouveau programme européen d'action sociale

Le programme européen d'action sociale de 1989, initié par le président de la Commission, qui était Jacques Delors, s'inscrivait dans le modèle social européen et démontrait la réalité de la dimension sociale du marché intérieur unique. Ce Programme, de trois ans, était le support central des initiatives de la Commission dans la sphère sociale et comportait quarante-cinq mesures, législatives ou non, visant à atteindre l'objectif du traité « améliorer les conditions de vie et de travail ». Son application a conduit à l'acquis social européen.

Vingt ans après, les nouveaux défis économiques et sociaux issus de la mondialisation, du changement climatique et de l'évolution démographique, « aggravés par le ralentissement de la croissance économique, l'instabilité financière et la menace de crise alimentaire » n'ont pas trouvé de réponse communautaire concertée.

Le 25 octobre 2007, soit deux cent cinquante jours avant le début de son mandat, la future présidence française saisissait le Comité économique et social européen d'une demande d'avis sur le thème « Pour un nouveau programme européen d'action sociale ».

La tâche était confiée au rapporteur Jan Olsson, un Suédois du groupe Activités diverses. Le 10 juillet 2008, l'avis était adopté par 131 voix pour, deux voix contre et quatre abstentions.

Le développement social et le marché

L'avis Olsson affirme qu'un nouveau programme européen d'action sociale – PEAS - est nécessaire « *pour permettre au développement social de suivre l'évolution de l'économie et du marché* ». Le nouveau traité de Lisbonne crée en effet des possibilités pour relancer une Europe « *plus participative et dynamique* », aussi un nouveau PEAS devrait promouvoir « *d'une manière tangible et pratique* » les objectifs et les ambitions de la politique sociale européenne au delà de 2010.

Le programme, affirme l'avis, devrait aborder des questions politiques : qualité de la vie, droits sociaux fondamentaux, renforcement de la capacité des personnes, solidarité sociale, emploi et travail de qualité, entrepreneuriat social, gestion des évolutions, promotion des normes sociales fondamentales dans les relations extérieures de l'UE, en particulier dans le domaine du commerce. Il affirme que la réforme budgétaire de 2013 devrait se centrer sur la cohésion sociale.

L'Europe a besoin d'une « *coopération positive* » entre ses Etats membres et non d'un nivellement par le bas. Le nouveau Programme d'action sociale « *devrait soutenir les entreprises socialement responsables, la concurrence loyale et les conditions équitables pour permettre l'évolution du marché intérieur sans qu'il soit potentiellement miné par le dumping social* ». Il devrait aussi encourager l'esprit d'entreprise et promouvoir les PME et l'économie sociale.

Dialogue social renforcé et dialogue civil effectif

Le dialogue social doit être renforcé. « *Le dialogue social intersectoriel, sectoriel et transnational reste l'un des principaux piliers du modèle social au sein des Etats membres et de l'UE. Les employeurs et les syndicats jouent un rôle clé pour relever les défis sociaux, étant d'importantes forces motrices pour la réalisation du progrès économique et social. Des rapports d'analyse conjoints ainsi que les priorités dégagés par les partenaires sociaux constitueront des éléments essentiels d'un cadre d'actions approprié aussi bien au niveau européen que national* ».

L'avis rappelle la déclaration des ministres du travail de neuf Etats membres (Belgique, Bulgarie, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Luxembourg, Hongrie) à

